

Adhérez au SNIA-IPR

Cher(e)s collègues,

Au nom du bureau national du SNIA-IPR, je vous souhaite une excellente année scolaire 2013-2014.

Vous vous demandez si la fonction d'inspecteur d'académie et la haute exigence qu'elle comporte est compatible avec la syndicalisation ?

Vous êtes attachés à la conception de l'intérêt général et aux principes fondateurs du pacte républicain, de la citoyenneté et de la laïcité.

Vous approuvez la défense d'intérêts corporatistes, mais pas au détriment de vos convictions profondes.

Vous désirez une progression de vos conditions matérielles de travail et vous êtes favorables à des évolutions de la fonction qui vont dans le sens d'une amélioration des services rendus à l'élève.

Pour cela, vous aimeriez un syndicat ouvert qui vous écoute et qui traduise vos préoccupations, qui ne soit pas dans la contestation permanente, et qui cherche à chaque étape le moyen le plus approprié pour faire aboutir vos attentes.

Le SNIA-IPR syndique près d'un IA-IPR sur deux, c'est un gage du sérieux de notre organisation dans la défense collective de la profession et individuelle de chacun de ses membres.

Syndicat majoritaire à la CAPN des Inspecteurs d'académie - IA-IPR, DASEN, DAASEN, Conseillers techniques de Recteur - avec huit sièges sur dix (4 titulaires & 4 suppléants), il est, par ses positions équilibrées et sa connaissance des situations personnelles des collègues inspecteurs, un interlocuteur écouté de l'administration centrale.

À tous les niveaux le syndicat respecte la parité, tant à la CAPN qu'au bureau national. Au Ministère, près de la DGRH, de la DGESCO, du Cabinet. Le SNIA-IPR poursuit inlassablement son action pour obtenir des avancées en matière de reconnaissance, de conditions de travail, de déroulé de carrière, et de pouvoir d'achat.

Par son affiliation à l'UNSA ÉDUCATION, il est le seul syndicat d'IA-IPR convié aux négociations de l'agenda social au côté des représentants des IEN et des chefs d'établissement.

Son exigence et sa pugnacité sont l'incontournable pendant de sa loyauté.

ADHÉREZ auprès du Délégué ou du Correspondant académique pour renforcer l'action dans les Académies et au plan National.

Roger Keime, Président du SNIA-IPR

Le SNIA IPR : un syndicat pleinement engagé au service des IA-IPR

Le **SNIA-IPR UNSA**, syndicat national des Inspecteurs d'académie, est la **première organisation représentative chez les IA-IPR**. Il fonde son action sur le respect scrupuleux du principe de **loyauté à l'égard du service public**.

Pleinement conscient de la nécessité d'approches collectives concertées en matière de politiques publiques d'éducation efficaces, il réaffirme pour nos missions le **double postulat de l'ancrage disciplinaire et systémique, académique et national**.

Le SNIA-IPR, au quotidien, se bat pour faire reconnaître le **haut niveau d'expertise** des inspecteurs, qu'il s'agisse du système éducatif lui-même, ou des disciplines ou champs qui, ensemble, contribuent à la **réussite des élèves**.

Nous agissons pour que **notre rôle dans la gouvernance académique soit clairement affirmé**, conformément aux déclarations du ministre à la Mutualité le 17 mai 2013. Nous rappelons notre attachement **au lien hiérarchique direct des IA-IPR avec le recteur**.

Le **fonctionnement démocratique** de notre organisation syndicale, de son Bureau National élu, des délégués académiques régulièrement consultés, a conduit à l'adhésion à une fédération, l'UNSA, qui partage nos valeurs et met ses moyens à notre disposition. Cela autorise une visibilité dans les différentes instances nationales. **Ainsi, le SNIA-IPR est-il le seul syndicat à porter la voix des IA-IPR aux réunions de l'agenda social**.

Le **SNIA-IPR** a d'ores et déjà obtenu des avancées significatives :

- **La réduction de la durée nécessaire à l'accession à la H-CI** de 8 à 6 années
- Une **revalorisation** de l'Indemnité de charges administratives (ICA) dans le cadre du protocole DARCOS de novembre 2008
- **La réduction de la période de stage** de deux à un an
- **L'abrogation du décret sur l'évaluation** du 7 mai 2012 qui menaçait de priver nos missions de leur sens.

Fort de ses 4 élus à la CAPN, le SNIA-IPR vous accompagne dans les moments clés de votre carrière : mutation, détachement fonctionnel, accès à la Hors Classe.

Les réunions de l'agenda social tenues à ce jour, témoignent d'une attention renouvelée à notre corps, respectueuse de nos spécificités. Au cours de ces échanges avec la DGRH, nous avons présenté nos revendications :

- **La revalorisation significative de l'indemnité** de charges administratives
- **La création d'une prime de première installation** pour les collègues qui changent d'académie à leur entrée dans le corps
- La mise en œuvre d'un protocole pluriannuel permettant **la promotion à la hors-classe de 340 collègues dans les 3 ans à venir** permettant de rétablir un taux de passage comparable à celui obtenu dans le cadre du protocole Darcos
- **La création d'une classe exceptionnelle** avec un échelon indexé sur la **lettre C**
- **La création de 105 emplois** pour faire face notamment à l'encadrement des professeurs nouvellement recrutés
- **L'amélioration des conditions matérielles** d'exercice dans les académies.

Le SNIA IPR dans l'action

Au titre de l'agenda social, quatre rencontres avec la DGRH ont eu lieu les 7 mars, 22 avril, 5 juin et 11 juillet 2013, dont deux communes avec le SIEN-UNSA.

Ces réunions ont permis de porter les revendications du SNIA-IPR qui sont rappelées dans la lettre adressée à Vincent Peillon le 5 mai dernier et qui se déclinent dans les quatre domaines répertoriés en page 2 de ce document : recrutements, évolution de carrière, accès à la Hors-Classe et système indemnitaire.

Notre objectif est de prendre appui sur la considération renouvelée à notre égard par le Ministre pour valoriser la fonction d'IA-IPR et la rendre plus attractive. Nous attendons notamment une revalorisation significative de l'ICA et à terme la création d'une classe exceptionnelle (échelle Lettre C) avec pour étape intermédiaire l'obtention d'un troisième échelon à la hors classe (échelle B Bis à l'indice terminal 1115).

Au terme de notre dernière rencontre de l'agenda social, trois points font l'objet d'un accord de principe : l'uniformisation des indemnités pour les deux corps IA-IPR et IEN, l'évolution du taux de référence de l'ICA avec une modulation limitée à 25% (au lieu de 37,5%) et la prise en compte des missions particulières des conseillers de recteurs. Pour l'ICA, le SNIA-IPR prend position pour un taux de référence de 12000 euros, soit un taux maxi de 15000 euros. (...)

Au titre des rencontres institutionnelles :

Avec le Ministre

Le Ministre, assisté de Bernard Lejeune son directeur de cabinet, a reçu le mercredi 28 août à 16h30 Roger Keime, Pascale Hertu et Bernard Lehalle. L'échange s'est déroulé dans une ambiance tout à fait constructive. L'idée d'un grand corps d'encadrement est abandonnée. Celle d'une fluidité entre les corps demeure d'actualité. L'objectif principal est de recentrer sur le métier, de « recadrer » en réécrivant les missions des IA-IPR. La réalité du travail sur le terrain lui est connue.

Il demande l'implication des IA-IPR dans la construction des maquettes des ESPE et leur accompagnement. Une enquête va être réalisée auprès des adhérents du SNIA-IPR pour établir un état des lieux de la présence des IA-IPR dans les ESPE dans les différentes académies. Le resserrement des liens avec l'Inspection générale est aussi évoqué.

Le Ministre questionne sur les raisons du manque d'attractivité du métier d'IA-IPR pour les professeurs agrégés : il veut en comprendre les raisons et entendre le point de vue du SNIA-IPR. Sont abordés les facteurs géographiques, les conditions statutaires et budgétaires du métier, la charge de travail, le manque de repères de nos missions aujourd'hui très décentrées du contexte disciplinaire vivier.

Le Ministre exprime sa satisfaction de recevoir le SNIA-IPR et fait part de sa préoccupation quant aux évolutions des missions des IA-IPR qui les ont, à son sens, éloignés du cœur de métier. (...)

Avec la DGESCO

Roger Keime, Président du SNIA-IPR et Laurence Cousin-Picheau, vice-présidente ont été reçus le vendredi 23 août par le directeur Jean-Paul Delahaye et plusieurs membres de la DGESCO.

L'entrevue a duré un peu plus d'une heure et trois dossiers pour lesquels notre expertise est attendue par Monsieur le Ministre Vincent Peillon, ont été abordés : la formation, le conseil école/collège et la semaine de quatre jours et demi. (...)

Avec le Doyen de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale

La délégation syndicale, conduite par Bernard Lehalle, Vice-Président du SNIA-IPR, accompagné de Martine Kavoudjian et de Bernard Leroux, membres du BN a été reçue en audience le 11 septembre par Jean-Yves Daniel Doyen de l'IGEN et Anne Armand, IGEN, assesseur du Doyen.

Le Doyen renouvelle le souhait du Ministre d'un travail en commun plus approfondi entre l'inspection générale et les corps d'inspection. Dans la lettre de mission des IG cela se traduit par le paragraphe II-2 qui amorce de nouvelles modalités de travail entre l'Inspection Générale et les corps d'inspection. (...)

Lire le compte-rendu intégral des audiences dans le flash 72.

**Le site du SNIA-IPR : un support d'information actualisé
qui propose un espace réservé aux adhérents.**

Directeur de la publication : **Roger Keime**
Rédacteurs en chef : **Danielle Kunemann
et Bernard Lehalle**
Impression : **Centr'Imprim**
CCPAP : 0116S05659
5 numéros par an
Site web: <http://snia-ipr.fr/>

